



**RECONNAÎTRE**

Pôle d'enseignement supérieur - Montérégie

# **APPEL DE PROJETS**

## **Guide**

**Recherche participative et  
Innovation et développement**

**Septembre 2026**

---



## Table des matières

|                                                                                                                    |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PRÉSENTATION DU PÔLE.....</b>                                                                                   | <b>3</b>  |
| <b>ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DU PÔLE .....</b>                                                                        | <b>4</b>  |
| <b>OBJECTIFS .....</b>                                                                                             | <b>5</b>  |
| Objectif général de l'appel de projets .....                                                                       | 5         |
| Objectifs spécifiques pour les projets touchant les compétences numériques ....                                    | 5         |
| Objectifs spécifiques pour les projets touchant l'accessibilité, la fluidité des parcours et les transitions ..... | 5         |
| <b>CONDITIONS POUR SOUMETTRE UN PROJET .....</b>                                                                   | <b>6</b>  |
| 1- Co-responsabilité Interordres .....                                                                             | 6         |
| 2- Certificat d'éthique planifié (pour la recherche participative) .....                                           | 6         |
| 3- Durée des projets .....                                                                                         | 6         |
| 4- Dépôt du formulaire d'appel de projets .....                                                                    | 6         |
| 5- Date de remise des projets .....                                                                                | 7         |
| <b>FINANCEMENT .....</b>                                                                                           | <b>8</b>  |
| Dépenses admissibles .....                                                                                         | 8         |
| Dépenses non admissibles.....                                                                                      | 8         |
| <b>ÉVALUATION DES PROJETS .....</b>                                                                                | <b>9</b>  |
| Pertinence (30 %).....                                                                                             | 9         |
| Méthodologie du projet (40 %) .....                                                                                | 9         |
| Résultats anticipés (30 %).....                                                                                    | 10        |
| <b>MODALITÉS DE SUIVI DE PROJETS.....</b>                                                                          | <b>10</b> |
| Démarche de suivi et livrables des projets .....                                                                   | 10        |





## PRÉSENTATION DU PÔLE

*Reconnaître, Pôle d'enseignement supérieur-Montérégie (le Pôle)* est un organisme financé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) par le biais de son programme dédié aux pôles régionaux. L'objectif du *Pôle* est de favoriser la concertation entre les établissements collégiaux publics, les universités ainsi que les partenaires socioéconomiques de la Montérégie afin de développer et de déployer des actions régionales conjointes répondant aux enjeux territoriaux communs. Les actions du *Pôle* doivent s'inscrire selon les thématiques suivantes :

1. Favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur, notamment des groupes sous-représentés (membres des Premières Nations et Inuit, étudiantes et étudiants de première génération, personnes en situation de handicap, personnes issues de régions rurales, femmes dans certains domaines d'études, dont le génie et l'informatique, et les hommes de manière générale, etc.);
2. Améliorer la fluidité des parcours de formation et assurer des transitions harmonieuses et de qualité visant à renforcer la persévérance de la population étudiante à l'enseignement supérieur ;
3. Répondre à des besoins nationaux et régionaux d'adéquation formation-emploi, notamment dans un contexte de qualification ou de requalification, permettant ainsi aux personnes d'avoir accès à des formations tout au long de leur vie ;
4. Déployer des stratégies de promotion et de recrutement à l'enseignement supérieur en favorisant le rapprochement des cégeps et des universités avec les établissements d'enseignement secondaire.

Dans cet appel de projets, le *Pôle* fait le choix de privilégier deux formules de projets :

- Les projets de recherche participative s'inscrivant dans l'optique d'une méthodologie participative : montant maximum du financement de 50 000 \$;
- Les projets d'innovation et de développement : montant maximum du financement 50 000 \$.





## ÉTABLISSEMENTS MEMBRES DU PÔLE



## **OBJECTIFS**

### **Objectif général de l'appel de projets**

Soutenir la recherche concertée entre les établissements d'enseignement collégial publics et les établissements universitaires afin de générer des retombées régionales dans l'une des orientations suivantes :

- Compétences numériques;
- Accessibilité, fluidité des parcours de formation et transitions.

### **Objectifs spécifiques pour les projets touchant les compétences numériques**

- Valoriser le développement des compétences numériques;
- Renforcer les initiatives visant l'équité numérique;
- Répondre à des besoins régionaux d'adéquation formation-emploi;
- Déployer des stratégies de promotion et de recrutement à l'enseignement supérieur;
- Encourager des projets d'innovation liés aux technologies numériques.

### **Objectifs spécifiques pour les projets touchant l'accessibilité, la fluidité des parcours et les transitions**

- Favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur, notamment des groupes sous-représentés;
- Contribuer aux initiatives visant à améliorer la fluidité des parcours de formation et assurer des transitions harmonieuses.





## CONDITIONS POUR SOUMETTRE UN PROJET

### 1- Co-responsabilité Interordres

- Les personnes co-responsables doivent être employées d'un cégep et d'une université membre du *Pôle* et travailler en collaboration et en co-construction;
- La collaboration avec des étudiantes et des étudiants est souhaitée;
- Il est possible de collaborer avec des partenaires socioéconomiques œuvrant en Montérégie.

### 2- Certificat d'éthique planifié (pour la recherche participative)

En vertu de la *Politique sur la conduite responsable en recherche*, « tous les chercheuses et les chercheurs se doivent de respecter les règles d'éthique propres à la recherche »<sup>1</sup> et s'appuyer sur les différentes politiques en matière de recherche des établissements concernés. Les chercheuses et les chercheurs doivent planifier d'avoir l'aval des comités d'éthique des établissements concernés. Dans le cas contraire, une justification doit être fournie. Une demande de financement pour un projet qui se grefferait à un projet de recherche déjà en cours serait admissible pour analyse.

### 3- Durée des projets

Les projets doivent se dérouler entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2027.

### 4- Dépôt du formulaire d'appel de projets

Le formulaire d'appel de projets est disponible sur le site du *Pôle*. Ce formulaire devra être dûment rempli pour que le projet soit admissible pour analyse par le *Pôle*.

---

<sup>1</sup>Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada, *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, octobre 2018, accessible à l'adresse suivante : [https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique\\_tcps2-eptc2\\_2018.html](https://ethics.gc.ca/fra/policy-politique_tcps2-eptc2_2018.html)





## 5- Date de remise des projets

Les projets devront être reçus à la date indiquée dans le tableau ci-dessous, à l'adresse suivante : [chantaldenis@cadreconseil.ca](mailto:chantaldenis@cadreconseil.ca).

|   |                                                    |                                   |
|---|----------------------------------------------------|-----------------------------------|
| 1 | Lancement de l'appel de projets                    | 15 septembre 2026                 |
| 2 | Date limite pour le dépôt d'une demande de projets | 30 octobre 2026 à 16h             |
| 3 | Période d'évaluation des projets reçus             | Du 2 novembre au 13 novembre 2026 |
| 4 | Diffusion de la décision concernant les projets    | 23 novembre 2026                  |
| 5 | Début des projets retenus                          | Janvier 2027                      |



## **FINANCEMENT**

### **Dépenses admissibles**

Les montants accordés peuvent être utilisés pour financer :

- La rémunération du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel de soutien, selon les conventions collectives en vigueur;
- La rémunération des étudiantes et étudiants en fonction des politiques des établissements;
- Le matériel didactique spécifique essentiel à la réalisation du projet;
- Les frais encourus pour la diffusion régionale des résultats.

### **Dépenses non admissibles**

Les montants accordés ne peuvent être utilisés pour financer :

- Des initiatives déjà soutenues par un autre programme du MES;
- Des projets d'immobilisation;
- La remise de prix ou de bourses ;
- Des projets dont les retombées ne concernent qu'un seul établissement d'enseignement supérieur ;
- Des activités de recrutement à l'international;
- L'achat ou la location de matériel de bureau et d'outils informatiques;
- Les frais administratifs liés au fonctionnement des établissements : souvent nommés frais indirects;
- L'achat de nourriture et de boisson.





## ÉVALUATION DES PROJETS

Les projets considérés admissibles seront soumis à l'évaluation d'un jury de sélection, composé de membres du comité opérationnel du *Pôle*. Les critères suivants seront appliqués :

### **Pertinence (30 %)**

- Les liens avec les objectifs du *Pôle* sont explicites, considérant l'orientation dans lequel le projet s'inscrit;
- L'état de la question est clairement exposé;
- Les moyens prévus sont cohérents avec l'état de la question et les résultats anticipés;
- Les résultats anticipés sont en lien explicite avec les objectifs proposés.

### **Méthodologie du projet (40 %)**

- Le plan de mise en œuvre du projet est cohérent;
- La description du projet montre une compréhension approfondie du thème;
- L'échéancier est réaliste et les tâches sont bien réparties dans le temps;
- L'approche et les moyens sont clairement définis;
- Les rôles et responsabilités des personnes impliquées dans le projet sont clairement définis (démontrer la co-construction Interordres);
- Une contribution de partenaires socioéconomiques sera considérée;
- Le montage financier est précis et détaillé.



## Résultats anticipés (30 %)

- Les retombées pour les établissements membres et pour la région de la Montérégie sont clairement décrites;
- Des moyens de diffusion des résultats sont planifiés;
- Un plan de suivi concernant l'utilisation des résultats est décrit.

## MODALITÉS DE SUIVI DE PROJETS

### Démarche de suivi et livrables des projets

|   |                                                                                                        |                                                           |
|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 1 | Signature de la convention d'aide financière                                                           | Décembre 2026                                             |
| 2 | Rencontre initiale des personnes co-responsables                                                       | Décembre 2026                                             |
| 3 | Versement de 75 % du financement autorisé                                                              | Après la signature de la convention d'aide financière     |
| 5 | Dépôt d'un bilan d'activités et d'un bilan financier                                                   | 31 août 2027                                              |
| 6 | Versement de 25 % du financement autorisé conditionnel à l'engagement de toutes les dépenses budgétées | Après le dépôt du bilan d'activités et du bilan financier |
| 8 | Diffusion des résultats du projet                                                                      | À partir du 31 août 2027                                  |

Pour toute question concernant le présent appel de projets, veuillez communiquer avec nous à l'adresse [chantaldenis@cadreconseil.ca](mailto:chantaldenis@cadreconseil.ca).

